



Imprimerie Beeger SA  
13, rue de l'Industrie  
1950 Sion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
*signalisation routière*

L'administration communale de Savièse porte à la connaissance du public les décisions suivantes qui sont sujettes à recours dans les 30 jours, dès la présente publication, auprès du Conseil communal :

- **Chemin des Grands Praz**  
pour la pose du panneau 2.50 « interdiction de parquer » sur les deux places de croisement – coordonnées 592'280/122'055 et 592'337/122'066  
pour la pose du panneau 4.09 « impasse » - coordonnées 592'458/122'124
- **Chemin de Moréchon**  
places de parc communales - pose de deux signaux 5.14 « handicapés » en face des deux cases de stationnement marquées en jaune – coordonnées 593'470/122'008
- **Cour d'école du centre scolaire de Moréchon**  
ajout de la plaque complémentaire « autorisé de 16h30 à 07h00 » sous le panneau 2.01 « interdiction générale de circuler » - coordonnées 593'384/121'937.
- **Route forestière du Prabé**  
pour la pose du panneau « danger d'avalanches » comprenant les pictogrammes no 2.01 « interdiction générale de circuler dans les deux sens » et no 2.15 « accès interdit aux piétons » - coordonnées 593'269/124'669

Le dossier peut être consulté auprès du service technique, dans les 30 jours, **dès le 18 décembre 2015.**

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**

Le Président

*M. Dubuis*

La Secrétaire

*M. -N. Reynard*